

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID : 029-200067197-20220628-2022040-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 28 juin 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 5 pouvoirs	16 juin 2022	16 juin 2022

N° délibération	Objet
2022-040	Aide aux nouveaux agriculteurs installés en 2021

Le vingt-huit juin 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Le Président rappelle qu'une délibération du 02 mai 2017 a institué les règles de versement d'une aide aux nouveaux agriculteurs installés sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté.

Il s'agit d'une aide de 1.500 € par agriculteur installé, versée en une seule fois par l'intermédiaire de l'association Rés'Agri Centre. L'aide est versée l'année N+1 de l'installation.

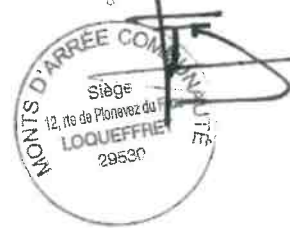
Au cours de l'année 2021, quatre installations en agriculture ont eu lieu sur le territoire. L'aide versée à Rés'Agri centre est donc de 6.000 €. L'aide sera ensuite reversée intégralement à chaque agriculteur.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022
Reçu en préfecture le 29/06/2022
Affiché le
ID : 029-200067197-20220628-2022040-DE

Après en avoir délibéré, à 28 voix pour, Grégory Le Guillou n'a pas pris part au vote, le conseil communautaire décide de verser un montant de 6.000 € à l'association Rés'Agri Centre pour l'installation de quatre agriculteurs en 2021.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,
Jean-François BOUTEILLON

Certifié exécutoire par le
président, compte tenu de
la réception en préfecture
et la publication le 29 juin
2022



La Secrétaire,
Anne Rolland